

"Romano Prodi et Göke Frerichs signent un nouveau protocole commun" dans CES-Info

Légende: Article de la publication mensuelle du Comité économique et social européen CES-Info sur les modalités de coopération entre la Commission européenne et le CES. Les "avis exploratoires" en constituent le meilleur exemple.

Source: CES-Info. Publication mensuelle du Comité économique et social européen. RRéd. Chef Foster, Nick. Novembre 2001, n° 8. Bruxelles: Service de Presse du Comité économique et social européen.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"romano_prodi_et_goke_frerichs_signent_un_nouveau_protocole_commun"_dans_ces_info-fr-5fba3acb-23b3-4d51-b46e-01e2c44c5ac2.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 16/09/2012

Romano Prodi et Göke Frerichs signent un nouveau protocole commun

Ce lundi 24 septembre, au moment précis où la dernière édition de CES Info était mise sous presse, M. Romano Prodi, président de la Commission européenne, et M. Göke Frerichs, président du CES européen, ont signé un **protocole visant à donner un nouvel élan aux modalités de coopération entre les deux organes**.

L'un des points importants de ce protocole est la **reconnaissance explicite de la mission du CES en tant qu'intermédiaire privilégié entre les institutions de l'Union et la société civile organisée**; il doit pour ce faire être en mesure de renforcer ses liens avec les associations et les catégories pertinentes. Par le protocole, la Commission s'engage en outre à **s'appuyer sur le CES pour l'approfondissement de ses relations avec la société civile organisée**.

Sur le plan pratique, le protocole débouchera sur l'organisation de réunions de travail communes pour passer en revue les projets à moyen terme de la Commission sur lesquels le Comité pourrait fournir une contribution substantielle. **Cela permettra notamment au CES d'apporter sa contribution, sous la forme "d'avis exploratoires", à un stade de la procédure de consultation situé davantage en amont, avant la publication par la Commission de propositions sur un sujet donné**.

Le protocole prévoit également que la Commission fournira de manière systématique, par une motivation appropriée, les raisons de la prise en compte ou non des **remarques contenues dans les avis du CES**.

Lors de la cérémonie de signature, **M. Prodi**, évoquant le rôle joué par le CES en tant que pont entre la société civile et l'Union, a fait valoir que le protocole visait "la transparence, l'efficacité et la clarté" et qu'il faisait partie intégrante du processus de réforme au niveau de l'UE. En tant que tel, il constitue un pas en avant vers le renforcement des institutions de l'Union. Pour sa part, **M. Frerichs** s'est engagé en faveur d'avis du CES qui soient "plus simples, plus courts et plus clairs". Il a également rappelé que nombre de défis auxquels le CES est aujourd'hui confronté en tant que porte-parole de la société civile au niveau de l'UE proviennent de l'extérieur de l'Union, dans le cadre des actions menées par le Comité dans les pays candidats à l'adhésion ainsi que dans les États ACP, dans le Mercosur et en Inde.